

de l'Etat & à la liberté des Citoyens, la réitération des commandemens n'en nécessite pas l'acceptation.

L'obéissance des Magistrats, loin d'être aveugle & servile, doit être éclairée & réfléchie; ils doivent peser les Loix nouvelles au poids du Sanctuaire, parce qu'ils sont comptables de leur détermination au Législateur & au Peuple: en mettant l'autenticité à une Loi contraire au bien public, ils seroient coupables envers V. M. dont ils tromperoit la confiance, & envers vos Sujets dont ils trahiroient les intérêts.

Tel a été, Sire, le motif de nos premières Représentations sur les Lettres d'évocation, & tel est encore celui de nos respectueuses Remontrances sur les Lettres de jussion.

En répondant à la Requête présentée par les Officiers Municipaux de Thionville d'une simple permission d'assigner, votre Parlement a rempli un devoir que lui imposent les Edits de 1637, 1661 & la Déclaration de 1765. Refuser d'en prendre connoissance, c'eût été de sa part un deni de justice. Nous ne nous arrêterons pas, Sire, à prouver notre compétence déjà reconnue par V. M.; les Lettres évocatoires confirmeroit la juridiction de votre Parlement si elle avoit besoin de nouvelles preuves, puisque le véritable objet de toutes évocations est de dépouiller le Juge naturel de la connoissance des affaires qui lui sont attribuées.

Les honneurs militaires dont le Gouverneur de Thionville est décoré ne le tirent point de la classe des Citoyens; il y auroit un danger imminent à détruire les subordinations déjà trop affoiblies des Gouverneurs à la puissance civile; plus leur pouvoir est étendu, plus leur prétention à l'indépendance s'accrédite, plus aussi la justice doit être attentive à les tenir dans les bornes de l'autorité qui leur est dévolue. La puissance militaire est formidable parce qu'elle est toujours armée; elle est absolue parce qu'elle exige une obéissance aveugle & foudaine; elle pourroit devenir injuste parce qu'elle connoit peu les loix.

Tels sont, Sire, les inconvéniens multipliés qui ont empêché votre Parlement d'obtempérer à vos Lettres de jussion. Il s'est d'ailleurs conformé aux Ordonnances des Rois vos Prédécesseurs en matière d'évocation: ils ont mis eux mêmes des bornes à leur auto-